

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Boulevard Poincaré 42 - 43 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **OBCARS SPRL**, Boulevard Poincaré 43 à 1070 Anderlecht
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 2 : PE 145/2021 - Renouvellement**

Nature de l'activité principale : exploiter un dépôt de véhicules d'occasion

Exploitation (rubriques) : dépôt de véhicules d'occasion (8 emplacements - rubrique 151 A)

Zone : P.R.A.S. : zone mixte, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **03/01/2022** et jusqu'au **17/01/2022** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h ;
- le lundi entre 15h et 20h.

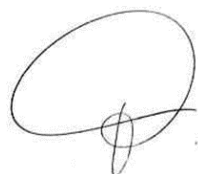
Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : environnement@anderlecht.brussels ;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 17/01/2022.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

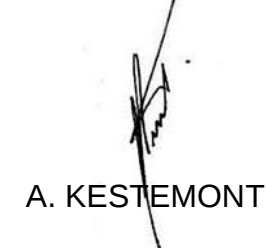
Fait à Anderlecht, le 13/12/2021.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,



M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement,



A. KESTEMONT